

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

## 1. Intitulé du projet

Aménagement de nouvelles voiries (rue Catherine Kany et rue Lina Ritter) à Strasbourg / Port-du-Rhin

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
- 6 relatif aux Infrastructures routières. d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	- Création de voiries de 790 m de long

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création de voiries :

- d'une part, entre la rue François Epailly et l'avenue de Vitry-le-François (rue Catherine Kany) ;
- d'autre part, entre l'avenue de Vitry-le-François et la rue des Cavaliers (rue Lina Ritter).

Ces nouvelles voiries complètent les liaisons récemment mises en service, et s'intègrent donc dans une structuration viaire plus générale, en formant un maillage permettant d'améliorer la fluidité et la sécurité globale du trafic dans le secteur, ainsi que de desservir les zones récemment urbanisées ou en voie d'urbanisation. Elles sont aménagées en accompagnement du développement de l'urbanisation au Sud du quartier du Port-du-Rhin (projets de ZAC des Deux Rives, pôle des Cliniques, programme immobilier îlot Bois, ...).

Cf. annexe 6 : Illustration de l'évolution de l'urbanisation et des liaisons routières dans le secteur Sud du quartier du Port-du-Rhin.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de compléter le maillage viaire existant, en offrant de nouvelles liaisons entre la liaison Inter-Ports et l'avenue du Rhin (via la rue Catherine Kany). Le carrefour avenue du Pont de l'Europe / avenue de Vitry-le-François / rue François Epailly / rue des Cavaliers, aujourd'hui fréquemment saturé aux heures de pointe, sera ainsi emprunté par un trafic moindre.

Le projet a pour objectifs en outre d'accompagner les évolutions dans le quartier en matière d'urbanisme, par la création de voiries permettant notamment la desserte :

- du nouveau campus médical et paramédical au Port du Rhin, consistant en la construction d'un nouveau pôle de santé privé multiconfessionnel, non lucratif, associé à la médecine libérale et regroupant les trois établissements Adassa, Rhéna et Sainte-Odile dans un ensemble immobilier, accompagné de maisons médicales et de projets para médicaux complétant l'offre de soins ;
- du programme immobilier de l'Îlot Bois, qui sera constitué de 6 lots de logements et d'un parking silo mutualisé entre tous les programmes de l'îlot.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation des nouvelles voiries sera réalisée en deux phases :

- une voirie provisoire pour permettre la mise en place des réseaux secs et humides ;
- puis, la voirie définitive, lorsque le bâtiment des Cliniques et les constructions de l'Îlot Bois seront terminés.

Au Nord, la rue Catherine Kany se connecte sur le carrefour aménagé en anticipation par la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) dans le cadre des travaux de l'extension Est de la ligne de tram D vers Kehl Bahnhof.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement des nouvelles voiries permet de compléter le maillage viaire en partie Sud du quartier du Port-du-Rhin, et de desservir le Pôle Cliniques et le programme immobilier de l'Îlot Bois.

Un carrefour à feux sera mis en place à l'intersection de l'avenue de Vitry-le-François et des nouvelles voiries créées, afin de sécuriser ce carrefour.

Des estimations de trafic ont été réalisées pour les nouvelles voiries créées :

- rue Catherine Kany : 6 250 VP (véhicules particuliers) ;
- rue Lina Ritter : 2 350 VP.

Il est à noter que différentes études de déplacements ont été réalisées dans le secteur, en tenant compte du trafic généré par les différents projets d'urbanisation (ZAC des Deux Rives, Îlot Bois, Pôle des Cliniques) et de l'impact de ces projets sur les systèmes de transport collectif.

Ces études, présentées en annexe 7, concluent qu'à population constante, la mise en place d'une offre de transport collectif attractive, en particulier de l'extension Est de la ligne de tram D, permet une diminution du trafic à l'horizon 2020. Les impacts escomptés sur le réseau routier sont un report de trafic de l'ordre de 10 000 véhicules par jour de la voiture vers le tram.

Les niveaux actuels de trafic de véhicules particuliers écoulés sur le réseau viaire du secteur seront alors maintenus, en considérant l'apport de trafic engendré par les urbanisations projetées.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (porter-à-connaissance)
- Autorisation prévue à l'article 39 de la loi locale du 2 juillet 1891 (pour toutes constructions et installations situées dans la bande des 1000 mètres à compter du bord extrême du fleuve)

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Néant.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Création de voiries	Environ 790 mètres de long et 18 mètres de large (6,50 m de chaussée + stationnement + voies modes doux)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Quartier Port du Rhin  
Entre la rue François Epailly et l'avenue de Vitry-le-François  
Et entre l'avenue de Vitry-le-François et la rue des Cavaliers  
67000 STRASBOURG

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 47 ' 33 " E Lat. 48 ° 34 ' 21 " N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 47 ' 41 " E Lat. 48 ° 34 ' 08 " N

Communes traversées :

Strasbourg

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancien stand de tir Desaix, démantelé en 2009

La zone a ensuite été aménagée et viabilisée (éclairage, EDF, alimentation en eau potable, ...), afin d'accueillir des manifestations (cirques) et de servir de parkings provisoires.

Actuellement, usage provisoire pour parking, site partiellement clos et localement en friche.

Cf. annexe 3 : photographies

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols de Strasbourg, approuvé le 18 décembre 1992.  
Le projet de nouvelles voiries s'inscrit dans les zones POR UB1 et POR UB3.  
Les tracés de principe de ces nouvelles voiries sont indiqués au plan de zonage.  
Ils ont été intégrés au POS lors de la modification n°36 approuvée le 29/11/2013.  
Ce projet a par conséquent déjà donné lieu à une enquête publique.

Cf. annexe 8 : extrait du POS de Strasbourg.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la communauté urbaine de Strasbourg en cours d'élaboration

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la communauté urbaine de Strasbourg, approuvé le 20 janvier 1995 et révisé le 4 juin 1996. Un PPRI regroupant l'ensemble des communes de la CUS a été prescrit le 17/01/2011. Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du Port aux pétroles, approuvé le 28 novembre 2013.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des investigations de terrain ont été réalisées sur le site de projet entre 2011 et 2014. Les résultats des observations de terrain et des analyses sont présentés en annexe 9.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'écoulement des eaux souterraines est variable. Sur la base des différentes campagnes réalisées, il peut s'effectuer entre le Nord-Ouest (octobre 2013) et le Nord-Est (avril 2012). Le niveau de la nappe souterraine se situe entre 3 et 6 m de profondeur selon la topographie du site. Le captage AEP le plus proche se situe à environ 1 km en amont (champ captant du Polygone). Le site n'est pas compris dans un périmètre de protection. De nombreux puits à usage industriel, pompes à chaleur et piézomètres sont référencés dans un rayon de quelques centaines de mètres autour du site.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une carte piézométrique et une carte des usages sont présentées en annexe 10.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone spéciale de conservation (ZSC) "Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch", à environ 1 km au Sud de la zone de projet. - Zone de protection spéciale (ZPS) "Vallée du Rhin de Marckolsheim à Strasbourg", à environ 2 km au Sud de la zone de projet.  Cf. annexe 11.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Grande Île (centre historique) de Strasbourg, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et site inscrit, à environ 3 km de la zone de projet. - La Citadelle et ses abords, classés au titre des monuments historiques, situés à environ 1 km à l'Ouest de la zone de projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés pour la réalisation des structures de chaussée et de voies modes doux.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ne présente pas d'enjeux majeurs. Au droit du projet et de ses environs directs, les deux enjeux réglementaires principaux sont : - la conservation de l'habitat et des individus du Léopard des neiges le long des friches herbacées ; - la conservation de l'habitat et des individus du Petit Gravelot sur la partie dégagée du parking (graviers nus). Les autres habitats le sont au titre des oiseaux communs. Des mesures favorables à ces espèces sont proposées (cf. annexe 12) pour assurer la permanence de la fonctionnalité écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone déjà aménagée en grande partie pour du stationnement provisoire et l'accueil de manifestations (cirques).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans la zone du plan de prévention des risques technologiques du Port aux pétroles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque sismique modéré (zone de sismicité 3)</li> <li>- Zone d'aléa faible concernant le retrait-gonflement des argiles</li> <li>- Projet non concerné par des zones inondables</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'un point de vue sanitaire, l'usage étant de type non sensible (voirie, absence de logement et de potager) et ponctuel, aucune évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) n'a été réalisée. Cependant, un certain nombre de préconisations sont à prendre en compte dans les divers aménagements (cf. annexe 13).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet produira des nuisances sonores en phase chantier. Les déplacements motorisés sur les voiries créées seront également source de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations peuvent être générées en phase chantier.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		Éclairage public des voiries.
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		Émissions très limitées de polluants atmosphériques liés aux déplacements motorisés générés par le projet.
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		En raison de contraintes de pollution des sols, qui empêchent l'infiltration, les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau existant.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		Production de déchets en phase chantier.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		



## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres projets connus, au sens de l'art. R.122-5 du Code de l'environnement, sont :

- ZAC des Deux Rives,
- Extension Est de la ligne de tramway D vers Kehl Bahnhof,
- Réaménagement de la rue du Péage.

Des projets supplémentaires sont par ailleurs recensés dans le secteur :

- Programme immobilier de l'îlot Bois,
- Pôle Cliniques du quartier Port-du-Rhin (Rhéna + maisons médicales).

Cf. plan de ces différents projets en annexe 14.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas intervient simultanément à la demande d'examen au cas par cas du projet d'aménagement de nouvelles voiries (rue Catherine Kany et rue Lina Ritter) à Strasbourg - Port du Rhin, car les projets concernent la même zone d'urbanisation et ont potentiellement des impacts réciproques : le trafic généré par l'îlot Bois sera en partie accueilli dans les rues créées et le trafic de ces voiries aura principalement un impact sur la qualité de l'air et le niveau de bruit pour l'îlot Bois.

Le schéma directeur des Deux Rives dont les orientations ont été approuvées en 2011 par la Communauté urbaine de Strasbourg a permis de définir une vision d'ensemble de l'évolution de ce secteur situé entre la ZAC Danube et le Rhin. Il s'est traduit par la mise en œuvre de plusieurs opérations distinctes, notamment de grandes opérations ayant fait l'objet d'études d'impact (projets connus) et des opérations supplémentaires au Port du Rhin.

Les effets cumulés de ces différents projets ont notamment été étudiés en amont sur les enjeux essentiels des déplacements et de la qualité de l'air. Ainsi, dans le cadre du projet d'extension de la ligne D du tramway, une étude de déplacements a été finalisée en janvier 2013, intitulée « Danube - Deux Rives : impacts des projets d'urbanisation sur les systèmes de transport et propositions de développement des transports collectifs ». Cette étude a été complétée en octobre 2013 dans le cadre du dossier de création de la ZAC des Deux Rives, à savoir l'annexe D « compléments à l'étude d'impact et avis de l'autorité environnementale ».

Ces deux études ont permis de s'assurer que les infrastructures routières et de transport en commun programmés permettent d'accueillir l'ensemble des projets immobiliers connus et supplémentaires sur l'axe Deux Rives, tant sur la question de la capacité d'accueil du trafic généré sur l'avenue du Rhin requalifié en boulevard urbain, que sur les risques de dépassement des valeurs limite des principaux polluants de l'air sur la santé humaine.

Les principaux enjeux identifiés spécifiquement pour le projet de nouvelles voiries sont relatifs aux déplacements, aux eaux souterraines et à la pollution des sols. De nombreuses études propres à ces thématiques permettent de proposer des mesures d'évitement et de réduction des effets.

Il est à noter que le projet d'aménagement de ces nouvelles voiries a déjà fait l'objet d'une procédure d'enquête publique, au titre de la modifications n°36 du POS de Strasbourg.

Au vu de ces éléments, intégrés au projet dès l'amont, l'étude d'impact ne s'avère pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Maillage viaire du secteur
Annexe 7 : Etudes de déplacements
Annexe 8 : Extrait du POS de Strasbourg
Annexe 9 : Complément de la page 5, le projet se situe-t-il dans un site ou sur des sols pollués ?
Annexe 10 : Complément de la page 5, le projet se situe-t-il dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?
Annexe 11 : Carte des enjeux environnementaux
Annexe 12 : Expertise patrimoniale, Ecolor, juillet 2014
Annexe 13 : Complément de la page 7, risques et nuisances, le projet engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?
Annexe 14 : Plan de localisation des autres projets connus et des projets supplémentaires

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Strasbourg

le,

Signature